

REGLEMENT TROPHÉE REGIONAL ROUTE 2012

F.F.C. LANGUEDOC ROUSSILLON

- Art. 1 : Un trophée Régional est mis en jeu dans les catégories suivantes :
 - Minimes
 - Cadets
 - Juniors

Ce trophée est réservé aux coureurs licenciés FFC en Languedoc-Roussillon.

- Art. 2 : Le nombre d'épreuves entrant dans le calcul des points attribués est fixé chaque année par le Comité régional. Pour la saison 2012 le trophée se déroulera sur les nombres de manches suivants :

Minimes :	6 manches
Cadets :	6 manches
Juniors :	5 manches

- Art. 3 : Toutes les épreuves seront comptabilisées (pas de joker).

- Art. 4 : Chaque coureur marquera les points correspondant à la place réelle qu'il aura obtenue à l'issue de chaque épreuve.

EX : Dans une course 1,2,3,J comptant pour le Trophée Régional Junior, un coureur terminant 10^{ème} de la course et 2^{ème} Junior marquera les points d'une dixième place.

- Art. 5 : En cas d'égalité de points au classement final, le classement du Championnat Régional sera prépondérant.

- Art. 6 : Un seul et même barème de points sera pris en compte pour toutes les courses et toutes les catégories :

Barème : (50 premières places)

100,90,81,73,66,60,55,51,48,46,44,42,40,38,36,35,34,33,32,31,30,29,28,27,.....,5,4,3,2,1.

- Art. 7 : Le Trophée Régional Route 2012 FFC Languedoc Roussillon est doté de la façon suivante :

Minimes : (Trophées aux 3 1^{ers})

Cadets : (Trophées aux 3 1^{ers})

Juniors : (Trophées aux 3 1^{ers})

- Art. 8 : L'ensemble de ces prix seront remis lors de la soirée des Trophées, avec la **présence obligatoire** des différents lauréats.